

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024
Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-130

Adhésion de la CCPA à la SCIC SA « abattoir départemental de l'Aude »

Date de convocation : 29 octobre 2024	Liste des délibérations affichées le : 8 novembre 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 44 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 27	Autres absents : 9	Votants : 48

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Madeleine PUJOL (Puivert), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jean-Claude MICHELOU (Axat) à Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Francis SAVY (Mazuby), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) à Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Pierre CASTEL (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Claire THÉNARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Daniel CALVI (Ginols), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoît).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

La filière de l'élevage connaît de profondes mutations. Celle-ci est soumise à de nombreuses injonctions, parfois contradictoires : produire localement de la viande de qualité à des prix abordables, contribuer à la gestion et la sauvegarde des milieux ouverts et des paysages, améliorer le bien-être animal tout en réduisant les impacts sur l'environnement.

A l'échelle du département de l'Aude, la structuration de la filière indispensable pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain passe par la mobilisation de l'ensemble des auteurs, des éleveurs

jusqu'aux consommateurs. Les politiques publiques locales doivent accompagner

L'unique abattoir audois, situé à Quillan, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Cet équipement appartient au syndicat mixte de l'abattoir de Quillan.

L'exploitation est assurée par une EURL dans le cadre d'une convention de délégation de service public. Cette dernière devant être renouvelée en 2025, une nouvelle entité regroupant l'ensemble de la filière (associations d'éleveurs, ateliers de découpe, coopératives agricoles, filière des bouchers, ...) est en cours de création, sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt public (SCIC), mieux à même de répondre aux enjeux et contraintes inhérentes à l'exploitation d'un tel équipement.

Les participations publiques ne peuvent représenter plus de 50% du capital social de la SCIC.

Les deux Communautés de communes de la vallée de l'Aude (Pyrénées audoises et Limoux) impliquées depuis de nombreuses années dans la défense de la filière et de l'équipement, apparaissent comme des acteurs naturels dans la création de la SCIC.

Parallèlement, la Région Occitanie a exprimé sa volonté de soutenir cette démarche et serait susceptible d'adhérer à la SCIC.

Un groupe de travail animé par la Chambre d'Agriculture de l'Aude s'est constitué autour des principaux acteurs et avec le concours de l'Union Régionale des SCOP — Sociétés coopératives d'Occitanie.

De ces réflexions est issu un projet de statuts.

Les dispositions essentielles de ces derniers sont les suivantes :

« La coopérative a pour objet la production, la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif présentant un caractère d'utilité sociale.

Dans ce cadre fixé par la loi, la société a pour objet :

- L'activité d'abattage d'animaux multi espèces pour le compte des différents usagers tels que les éleveurs, les transformateurs, les bouchers, les grossistes, les collectivités, associations, et toute personne morale ou physique sollicitant le service
- Le développement des filières élevages locales dans l'Aude
- Et toutes autres opérations et activités annexes, connexes, ou complémentaires se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ainsi que opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

En matière de gouvernance :

Il est prévu plusieurs collèges :

- Salariés
- Utilisateurs
- Partenaires structurants de la filière Collectivités
- Autres acteurs de la filière

La répartition du nombre de voix au conseil administratif est prévue comme suit :

Collège	Nombre de voix
Salariés	1
Utilisateurs	Maximum 4
Partenaires structurants	Maximum 4
Collectivités	2
Autres acteurs	1

Concernant la composition du capital social/initial :

Le capital initial est fixé à 100 000 € avec des parts d'un montant unitaire de 10€. La participation
Communauté de communes des Pyrénées audoises – DC 2024-130 Page 2 sur 3

prévisionnelle des collectivités locales s'élève à 50 000 €

Il est en outre précisé que la responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts est limitée à la valeur des parts qu'il a acquises ou souscrites.

L'activité de l'abattoir représente un volume annuel d'environ 400 tonnes (avec perspectives de progression jusqu'à près de 475 tonnes)

A l'échelle des Pyrénées audoises, le volume d'activité constitue plus de 60% du volume global.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de l'opportunité de maintenir et dynamiser un équipement tel que l'abattoir de Quillan sur le territoire,

Après en avoir délibéré,

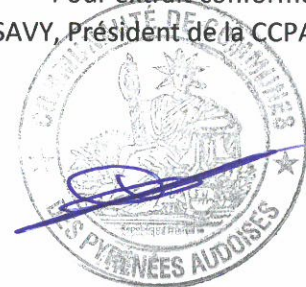
Conseillers présents	43	Suffrages exprimés	45
Retraits avant vote	2	Pour	43
Abstentions	2	Contre	0

Retraits avant vote : Amandine MORENO et Alfred VISMARA

Abstentions : Jean-Louis BOUSQUET et Jean-Marc MURATORIO

- **APPROUVE** la création de la SCIC SA à capital variable « abattoir départemental de t'Aude » dont le siège sera situé Avenue Marides à Quillan ainsi que le projet de statut afférent,
- **APPROUVE** l'acquisition de parts sociales de ladite SCIC selon les modalités suivantes : 2 000 parts à 10 euros l'unité soit 20 000,00 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- **DESIGNE** et **MANDATE** Christian SOULA pour représenter la Communauté de communes des Pyrénées audoises lors de l'assemblée générale constitutive de la SCIC de l'abattoir, ainsi que lors des réunions ultérieures.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 03/12/24
- ❖ et de sa publication le 03/12/24